

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 47 [i.e. 48]

Artikel: Les femmes aux Antilles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lo syndiquo étai justameint à la cava iô bévessai trài verro ao guelion avoué dai z'amis quand on lo vegne criâ po eincoffrâ lo sordat, mâ quand ve cé brâvo artilleu qu'avâi du bastâ contrê tant dè demipots, et que lo recognut, lâi fâ :

— Ah! l'est tê, B...!

— A... a... voué honneu, syndiquo!

— Eh bin diable lo pas que vu mettrê ein preson on bon zigue coumeint tê. Vins bâirê on verro; chîta-tê quiê su l'einbochâo et resta avoué no; et vo clliâo piquiêtts, allâ derê ao coumandant que B... est réduit.

— Eh... eh... eh bin à la boun'hâora, se fe lo colonier, vouaïque ao mein on syndiquo!... 'n'est pas coumeint lo nouvro, que... que... que mê fâ coffrâ sein avâi pedi dè ma granta sâiti.

Le Pont de Morges.

Morges, le 21 novembre 1878.

Monsieur le conteur,

En réponse à l'une des questions posées dans votre dernier numéro, je vous envoie le récit suivant puisé dans une chronique. En 1720 existait à Morges une passerelle en bois que la moindre crue d'eau emportait, au grand détriment des intérêts de la localité. M^{me} la baillive, qui aimait ses administrés et souffrait de cet état de choses, proposa au petit conseil d'établir, à ses frais, un pont solide sur la rivière, à la condition, toutefois, que toutes les bêtes qui, le mardi gras, traverseraient la passerelle de 10 heures à midi lui appartiendraient. Messieurs du conseil, informés de ces intentions bienveillantes et ne voulant pas être en reste de bons procédés, achetèrent cent oies grasses, oiseau très-commun dans la localité, avec l'intention de leur faire traverser le pont. Au jour et à l'heure indiqués, ils arrivent sur la place du manège, précédés de leur troupeau, mais les bêtes, intimidées sans doute par la foule, s'envolent toutes dans la direction de Tolochenaz. Les conseillers ahuris de ce contre-temps et voulant faire leurs excuses à Madame qui les attendait de l'autre côté de la rivière, passent le pont aux applaudissements de la population. La baillive, souriante, déclare ne pouvoir accepter qu'un seul des membres du conseil et renvoie les autres. Elle fut si satisfaite de l'aventure qu'elle fit bâtir le pont actuel, dont les fondations sont, dit-on, à cinq coudées au-dessous du niveau de la mer.

Et voilà pourquoi : solide comme le pont de Morges, signifie solide en diable, en dépit du proverbe.

SAM.

Les femmes aux Antilles.

Il y aurait beaucoup à dire sur la vie coloniale, les questions qui s'y rattachent et la splendide nature des Antilles. On n'en finirait point s'il fallait surtout minutieusement étudier le nègre esclave à Cuba, travailleur libre à la Martinique, enrichi à Saint-Thomas, et enfin tenant les rênes du

gouvernement à Haïti. Et le livre que vient de faire paraître à Paris M. Victor Mignon, sous le titre : *Aux Antilles*, nous fournirait certainement là-dessus les plus intéressants renseignements. Mais nous devons nous borner à lui emprunter aujourd'hui un court passage sur le luxe des femmes à Saint-Thomas.

« Dans ce luxe, à l'instar de Paris, mais d'un goût tout à fait caractéristique, le touriste français trouve des sujets d'observation vraiment fort réjouissants. Les femmes (qu'on se souvienne qu'il s'agit des femmes noires) ne craignent pas d'adopter les coupes de robes usitées l'année précédente dans le highlife parisien. Elles choisissent de préférence des étoffes vert clair, jaune serin ou rouge écarlate, auxquelles elles ajoutent des agréments de différentes nuances, toujours voyantes et peu appropriées les unes aux autres. Elles cachent leur cheveux crépus sous des perruques du blond le plus ardent, dont les boucles viennent flotter sur leurs épaules décolletées, luisantes et de la teinte du jais. Elles portent des bas de soie couleur de peau européenne, à jour, ce qui produit sur leurs jambes un singulier arlequinage. Elles se coiffent des plus excentriques chapeaux, ornés de plumes de pie ou de paon menaçant le ciel, et attachées par des rubans écaillés qui pendent par derrière jusqu'à leurs pieds.

Qu'on se figure, au milieu de tous ces colifichets, le visage de la négresse la plus accusée couverte d'une grosse couche de poudre de riz blanche fixée à l'aide d'un corps gras; qu'on se figure encore ce visage devenu ainsi blanc, surmontant des épaules du noir le plus foncé, et l'on aura une faible idée du luxe présumé des lionnes riches de la ville de Saint-Thomas.

Mais c'est surtout le soir à la promenade ou le dimanche à la sortie de la grand'messe qu'il faut considérer cette société convaincue de son extrême élégance. Il faut voir les livrées bariolées des cochers, les coussins rose clair des voitures et les tapis qui, prenant leur point d'appui sous leurs maîtresses, pendent jusqu'à terre derrière les équipages. Ces tapis ont chacun des formes et des dimensions particulières; la plupart ont dû commencer leur carrière sous les pieds de quelque déesse du faubourg Saint-Antoine à Paris, et représentent de gros lions ou de grands tigres dans le désert.

Ces dames, ainsi agrémentées, vont se promener à la suite les unes des autres dans les environs de la ville, tout comme au bois de Boulogne, et c'est plaisir de voir avec quel dédaigneux sourire elles répondent à l'humble salut du jeune dandy, peut-être un peu moins poudré qu'elles, mais qui fait ressortir la noirceur de son visage par un chapeau à haute forme vert-pomme ou bleu turquoise, une cravate amarante et d'énormes pendeloques en or. On dit souvent en Europe que rien n'est choquant comme l'opulence sans goût. Cette phrase ne trouve pas son application à St-Thomas. Quand le manque de goût est poussé aussi loin, on ne peut pas se plaindre, tant on a ri. »

Parmi les musiciens du théâtre de Genève se trouve un violoniste d'un caractère très sarcastique, cherchant constamment la petite bête dans les actes de ses camarades, profitant de la moindre petite faute commise par l'un d'eux pour l'accabler de railleries.

Aussi, toutes les fois que l'occasion s'en présente, on ne manque pas de se venger des traits du camarade Ernest.

Ernest, malheureusement pour lui, a si peu de cheveux véritables que, lorsqu'au théâtre, l'on veut donner à entendre que telle ou telle besogne peut se faire rapidement, on dit :

« Il ne faut pas plus de temps pour faire cela que pour compter les cheveux d'Ernest. »

Dernièrement, l'un des camarades du violoniste